



Pôle Routes Départementales et Infrastructures
Direction Gestion du Territoire
Agence d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

**Commune de Thiézac lieu-dit: Route de la Gare ,Passage à niveau 182
Route Départementale n° 59 (hors agglomération)
Travaux SNCF**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 22-1901 du 04 mai 2022 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Thiézac en date du 27 octobre 2022

Vu l'avis favorable de madame le Maire de Vic sur Cère en date du 13 octobre 2022

Vu l'avis favorable de monsieur le chef du CEI de Murat, DIR Massif Centrale en date du 18 octobre 2022

Vu les horaires de fermeture n'impactant pas les lignes de transports

Vu la demande de S2R pour le compte de l'entreprise Guintoli en date du 12 octobre 2022

Considérant que les travaux relatifs à la réfection d'un passage à niveau nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le responsable de la maîtrise d'œuvre DGT-Agence d'Aurillac

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Période

Du 31 octobre 2022 à 8h au 4 novembre 2022 à 17h, la Route Départementale n° 59 sera fermée à la circulation au PR 35+840 (Passage à niveau n°182, Route de la Gare)

L'entreprise Guintoli mettra tout en œuvre pour laisser passer les services (poste, pompiers...) ainsi que les exploitants agricoles de proximité.

ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD59,54,759, par la RN122 via Vic sur Cère.

ARTICLE 3 : Signalisation des travaux

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Guintoli chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier soit dès le 4 novembre 2022 à 17h00

ARTICLE 4 : Signalisation de la déviation

La signalisation et la présignalisation de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par l'entreprise Guintoli.

Leur retrait sera effectué par l'entreprise Guintoli dès la fin de chantier soit le 4 novembre 2022 à 17h00

ARTICLE 5 : Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

ARTICLE 6 : Recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 : Ampliation

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur du Pôle Route Départementales et Infrastructures
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- M. le Maire de Thiézac
- Mme le Maire de Vic sur Cère
- M. le Chef du CEI de Murat, DIR Massif Centrale
- M. le Directeur de l'entreprise S2R

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

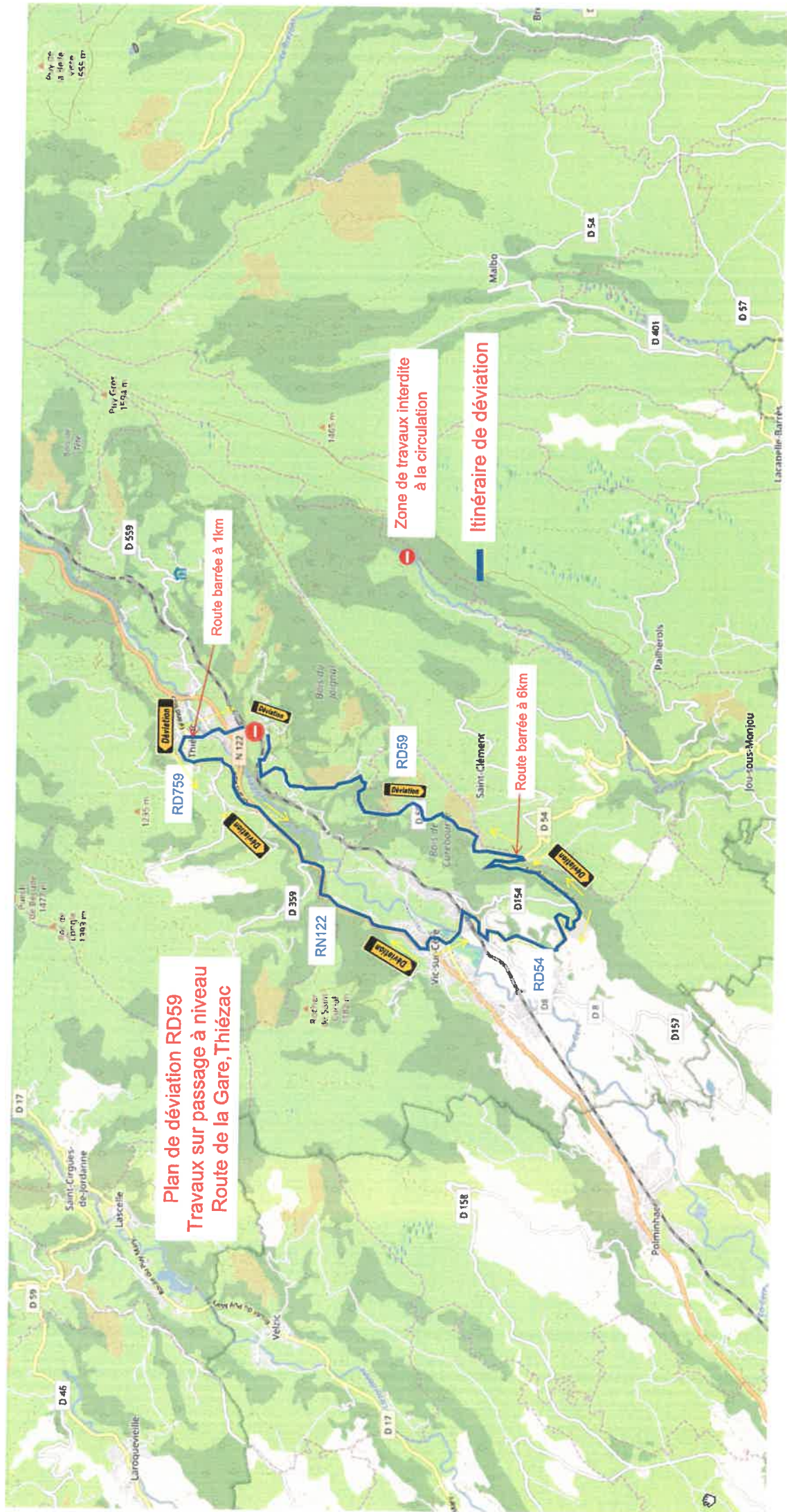
A Aurillac le 28 octobre 2022

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation

L'adjoint au Directeur du Pôle
Routes Départementales et Infrastructures



Didier ROUX



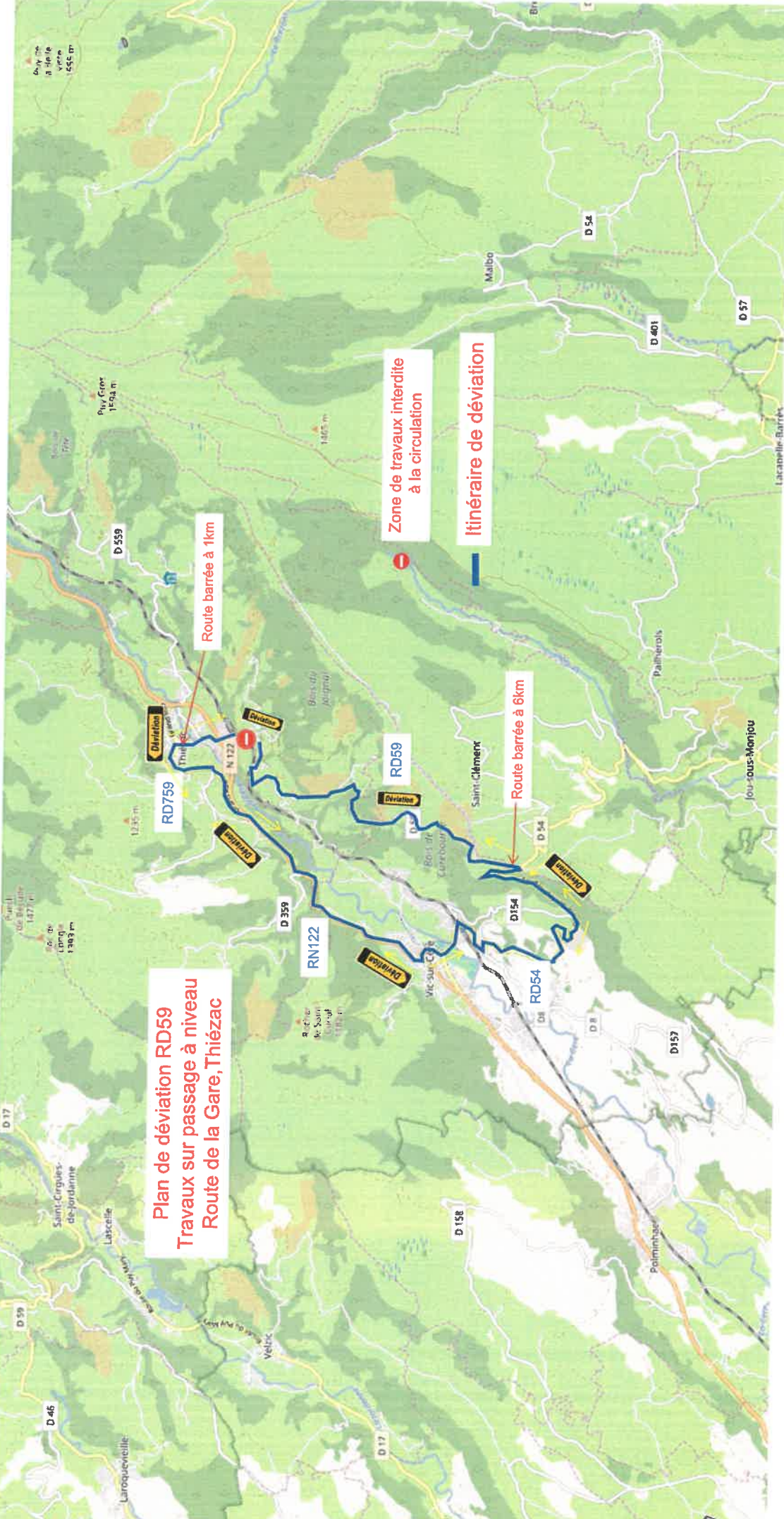
Plan de déviation RD59
Travaux sur passage à niveau
Route de la Gare, Thiézac

Route barrée à 1km

Zone de travaux interdite à la circulation

Itinéraire de déviation

Route barrée à 6km



Dominique Roques

De: Philippe Mourgues <philippe.mourgues@outlook.fr>
Envoyé: jeudi 27 octobre 2022 16:45
À: ARSAC Isabelle (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE ARA PO); Mairie de THIEZAC
Cc: FRADIER Thomas (EXT LGM); SERAN Ludovic (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE ARA POLE MOEG); Dominique Roques
Objet: Re: CPER 720 - M2 - Arrêté PN182 S44

Madame,
Dans ces conditions, j'émet un avis favorable.
Cordialement,

Philippe MOURGUES
06.50.14.89.37
Depuis mon iPhone

De : ARSAC Isabelle (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE ARA PO) <isabelle.arsac@reseau.sncf.fr>
Envoyé : Thursday, October 27, 2022 4:34:24 PM
À : Mairie de Thiézac <mairie@thiezac.fr>
Cc : FRADIER Thomas (EXT LGM) <ext.thomas.fradier@reseau.sncf.fr>; SERAN Ludovic (SNCF RESEAU / INGENIERIE ET PROJETS REGIONAUX / AGENCE ARA POLE MOEG) <ludovic.seran@reseau.sncf.fr>; Philippe Mourgues <philippe.mourgues@outlook.fr>; Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>
Objet : RE: TR: CPER 720 - M2 - Arrêté PN182 S44

Bonjour Monsieur le Maire,
Comme échangé ensemble au téléphone, des moyens seront prévus sur le chantier pour permettre le passage des secours pendant toute la période des travaux.
Cordialement,

ISABELLE ARSAC
Pilote d'Opération

SNCF RESEAU – DIRECTION GENERALE INDUSTRIELLE ET INGENIERIE
DIRECTION ZONE INGENIERIE SUD EST
AGENCE PROJETS AUVERGNE RHONE ALPES
PÔLE PILOTAGE D'OPÉRATION
31 avenue Albert et Elisabeth
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL. : +33 (0)7 77 00 93 03
isabelle.arsac@reseau.sncf.fr



COVID 19 : DES GESTES SIMPLES POUR PRÉSERVER VOTRE SANTÉ ET CELLE DE VOTRE ENTOURAGE



Se laver les mains très régulièrement



Éviter de se toucher le visage



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Se tenir à distance, respecter une distance d'au moins 2 mètres



Porter systématiquement un masque dans les lieux collectifs clos

MAIRIE DE VIC SUR CERE

VIC SUR CERE, le 13/10/2022
Le Maire de la Commune de VIC SUR CERE
à
Monsieur le Président du Conseil
départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

OBJET : Demande d'avis sur arrêté de circulation

OBJET DE LA DEMANDE : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

Dates : Du 31 octobre 2022 à 8h au 4 novembre 2022 à 18h

Voies : Route départementale n°59 au Pr 35+840

Commune : THIEZAC

Motifs de l'arrêté : TRAVAUX SUR PASSAGE A NIVEAU.

Réglementations proposées :

Fermeture de la circulation de la Rd 59 au niveau du passage à niveau n°182 sur la commune de Thiézac.
L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD59,54,759, par la RN122 via Vic sur Cère

AVIS (1) : Favorable - ~~Défavorable~~, pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de VIC SUR CERE





**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interdépartementale des Routes
Massif Central**

District Centre

Murat, le 19 octobre 2022

CEI de Murat

Nos réf. :

Affaire suivie par : Benoit PRATOUSSY

Tél. : 04 71 60 61 81

Courriel : Benoit.Pratoussy@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président du Conseil départemental

Objet de la demande : Avis sur projet d'arrêté de réglementation de circulation sur route départementale et déviation par les routes nationales n° 122 PR 70+350 à 74+170

Dates : du lundi 31 octobre 2022 à 8h00 au vendredi 4 novembre 2022 à 18h00

Voies : RN 122

Commune(s) : Vic sur Cère et Thiézac, en et hors agglomération.

Motifs de l'arrêté : Fermeture de la RD n°59 – PN 182, route de la Gare - Thiézac

Restriction de circulation :

- - Des travaux de réfection de chaussée sur la RN122 sont susceptibles de perturber la circulation sur l'itinéraire de déviation. L'accès à la RD59 depuis la RN122 (1/4 échangeur RN122/RD59) pourra être temporairement fermé.

Avis : Favorable.

Pour le Préfet et par délégation ,
Le chef du District Centre,
Pour le chef du District Centre, le chef du CEI de Murat

Benoit PRATOUSSY